Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260605-13062026-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUIN 2026 - 20h00
COMMUNE DE HÉDÉ-BAZOUGES

HÉDÉBAZOUGES

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES sur convocation du premier juin deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle du conseil municipal située 7 place de la Mairie à la Mairie de Hédé-Bazouges, sous la Présidence de Madame Isabelle CLEMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges.

PRÉSENTS :

- ✓ Mme Isabelle CLÉMENT-VITORIA
- ✓ Mme Anne HAYÉ
- ✓ M. Gwenole MELL
- ✓ Mme Gwenaëlle CHARMONT-FRANÇOISE
- ✓ M. Tony PORTEBOEUF
- ✓ M. Hervé BOURGOUIN
- ✓ Mme Myriam GEORGEAIS
- ✓ M. Christian VEYRE
- ✓ Mme Marie LANZARO DHONT
- ✓ M. Ewen LE COADOU
- ✓ M. Matthieu BLONDET
- ✓ Mme Françoise CHERRÉ
- ✓ M. Ludovic BRACQUART
- ✓ Mme Stéphanie THÉBAULT
- ✓ M. Stéphane ROCHARD
- ✓ Mme Sonia DIFFER
- ✓ M. François LAVELAINE DE MAUBEUGE
- ✓ Mme Delphine RIAUX

Absente excusée (procuration) :

- ✓ Mme Camille MARTIN donne pouvoir à Mme Isabelle CLEMENT-VITORIA.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Gwenole MELL

Ayant constaté que le quorum de 10 est atteint, la séance a été ouverte à 20h07 sous la présidence de Madame Isabelle CLEMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges.

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260605-13062026-DE

OBJET N° 13-06-2026 : Avis du Conseil municipal sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Rapporteur : ***Gwenole MELL***

Vu le dossier relatif à la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes Bretagne romantique, transmis pour avis aux communes membres,

Vu la commission aménagement du 26 mai 2026,

Le Conseil municipal de la commune de Hédé-Bazouges émet un **avis favorable** sur le projet de modification de droit commun n°1 du PLUi.

La commune prend acte :

- Des évolutions apportées au règlement écrit et graphique,
- Des ajustements concernant les orientations d'aménagement et de programmation,
- De la prise en compte des observations issues de la concertation préalable, notamment celles relatives à la ZAC de Hédé-Bazouges et à la protection d'un commerce à Cardroc au titre de l'article L.151-16 du code de l'urbanisme.

Le Conseil municipal souligne que ces évolutions contribuent à améliorer la lisibilité et la mise en œuvre du document d'urbanisme intercommunal.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'EMETTRE** un avis favorable à la modification n°1 du PLUi
- **D'AUTORISER** Mme la Maire ou un adjoint délégué à signer tout document afférent à son application.

Adopté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

Le 10 juin 2026

La Maire

Isabelle CLEMENT-VITORIA

Le secrétaire de séance

Gwenole MELL